



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BIDART  
(N° 210614-12)**

SÉANCE DU 14 JUIN 2021

*L'an deux mil vingt et un et le quatorze du mois de juin, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Bidart, régulièrement convoqué le huit juin s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en application du III de l'article 19 de la Loi n°2020-290 du 23 mai 2020 et des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.*

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 29**

PRÉSENTS	ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR	SECRETAIRES DE SÉANCE
Emmanuel ALZURI, Maire - Marc BÉRARD, Maryse SANPONS, Christine CAYZAC, Mabel ETCHEMENDY, Marc CAMPANDEGUI, Claire MARJAK, Gérard GOYA, Francis TAMBOURINDEGUY, Adjoint au Maire, Christian BORDENAVE, Pantxo ITHURRIA, Pierre ESPILONDO, Jean-Philippe OUSTALET, Stéphanie MICHEL, Christine CALEN, Florence POEYUSAN, Fabienne LAUTIER-ROY, Sophie DUFLET, Pierre DAGOIS, Alexandra BOUR, Amaia ETCHELECOU, Denis LUTHEREAU, Isabelle CHARRITTON	Sophie VALDAYRON ayant donné pouvoir à Francis TAMBOURINDEGUY, Laurent BRIAULT ayant donné pouvoir à Marc BÉRARD, Éric IRASTORZA ayant donné pouvoir à Marc CAMPANDEGUI, Manuel PORTET ayant donné pouvoir à Mabel ETCHEMENDY, Jeanne DUBOIS ayant donné pouvoir à Isabelle CHARRITTON, Michle LAMARQUE ayant donné pouvoir à Denis LUTHEREAU	Mme Amaia ETCHELECOU

**OBJET :**  
**DÉNOMINATION DE VOIE – IMPASSE XORIAK**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante qu'il a été saisi d'une demande de numérotation concernant le lotissement Xoriak dont les permis de construire ont été délivrés et dont les bâtis commencent à sortir de terre.

En effet, il n'est pas possible de les numérotter sur le Chemin Ene Maitea (où ils se situent) celui-ci ayant une numérotation métrique et les habitations existantes portent déjà les numéros correspondants.

Aussi, il est proposé à l'Assemblée d'avaliser la dénomination de la voie du lotissement.

*Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, autorise Monsieur le Maire à baptiser ce cheminement : Impasse Xoriak/ Xoriak Atekamotza.*

Fait et délibéré à Bidart, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme et certificat d'affichage.  
Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de Bidart,  
Bidarteko Auzapeza,

EMMANUEL ALZURI



Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture le **16 JUIN 2021**  
et publication ou notification du **17 JUIN 2021**

Le Maire de Bidart  
*Bidarteko Auzapea*



EMMANUEL ALZUR